BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 519

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260193. *Date de parution :* 8 octobre 2026. *Annonce numéro :* 812. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

920 719 663 RCS Nantes.
ERG FINANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 18, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain.
Précédent propriétaire : 920 719 663 RCS Nantes. **ERG FINANCE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : RSM HOLDING FRANCE Forme : Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S. Adresse du siège : 5-7 rue des Italiens 75009 Paris Capital : 59462448.00 EUR Numéro unique d'identification : 891337099 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ERG FINANCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18 avenue Jacques Cartier 44800 Saint-Herblain Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 920719663 Lieu d'immatriculation : Nantes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 812345.00 EUR - passif de 478200.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, la présente fusion ne donnera pas lieu à échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. La Société Absorbante ne procédera à aucune augmentation de capital en contrepartie de l'apport des actions de la Société Absorbée. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 06.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société RSM HOLDING FRANCE : 06.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de PARIS). Pour la société ERG FINANCE : 06.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de NANTES)..